



Accident de véhicule à un croisement

Par **Alex21000**, le **10/12/2013 à 10:41**

Bonjour, Hier soir j'ai eu un sinistre avec ma voiture de fonction. je devais tourner à gauche après un feu (qui était vert) mais je devais laisser passer les voitures qui arrivait d'en face. Cette route est une 2 voies (les voitures qui vont en face et celle qui tourne sur leur gauche, comme moi mais en face). Un camion me bloque la vue donc j'attend qu'il n'y est plus aucune voiture qui passe, je lache l'embrayage (donc quasiment à l'arrêt, a 1 ou 2 km/h pas plus...) c'est alors qu'une voiture qui allait tout droit à débarquer et m'a percuter, moi ayant vu la chose arriver j'ai juste eu à freiner mais la personne en face n'a pas freiner et je me demande si elle n'a pas accélérer au feu orange pour ne pas attendre au feu rouge. Après cela ne peut être que ma parole contre la sienne. car quand je suis passer au vert il y était déjà je n'est donc juste eu à m'arrêter après a l'intersection pour laisser passer les voitures qui allait tout droit. Mais la police qui est arrivée sur les lieux après m'a prévenu que l'assurance pourrait dire que je lui est coupé la route. Comment puis-je faire? Merci d'avance

Par **chaber**, le **10/12/2013 à 11:23**

bonjour [citation] Mais la police qui est arrivée sur les lieux après m'a prévenu que l'assurance pourrait dire que je lui est coupé la route. [/citation] tout à fait et votre entière responsabilité sera retenue

Par **Alex21000**, le **10/12/2013 à 11:41**

Je suis d'accord, le seul point que je ne comprend pas c'est comment couper la route à une

voiture en étant à l'arrêt

Par **chaber**, le **10/12/2013 à 11:54**

si vous étiez dans votre couloir de circulation, il n'y aurait pas eu accident
vous empiétez tous les deux, et ce serait 50/50
vous êtes dans votre couloir à l'arrêt et l'adversaire empiète
Avez-vous rempli un constat amiable? si oui quelles cases sont cochées?

Par **Alex21000**, le **10/12/2013 à 11:57**

J'étais dans mon couloir cela est sur et certain, après a t-elle vraiment respecté la couleur du feu? on ne peut pas le savoir et le constat c la police qui la rempli après l'accident je dois le récupérer cette après midi

Par **moisse**, le **10/12/2013 à 18:08**

Bonsoir,
Je ne vois pas comment vous pouvez être sur et certain d'être resté dans votre couloir.
Que votre adversaire ait grillé ou non le feu, sa trajectoire reste dans son couloir dans lequel vous affirmez ne pas vous situer.
En fait comme tout le monde vous serrez à gauche pour laisser passer les véhicules qui vous suivent et déjà empiétez à la marge sur la voie d'en face. Alors après avoir un peu démarré...
Je crains que s'il existe un constat de police, celui-ci ne vous soit entièrement défavorable.

Par **alterego**, le **10/12/2013 à 19:02**

Bonjour,
"Un camion me bloque la vue donc j'attend qu'il n'y est plus aucune voiture qui passe, je lache l'embrayage(donc quasiment à l'arrêt, a 1 ou 2 km/h pas plus...) c'est alors qu'une voiture qui allait tout droit à débarquer et m'a percute"
Information que vous nous donnez quoiqu'elle ne soit probablement pas dans le constat.
1°- Ceci n'est pas être à l'arrêt
2°- En limite de sens de la circulation, à 1 ou 2 km/h ce sont autant de cm qui suffisent pour empiéter sur la voie en sens inverse. A 1Km/h on parcourt 0.28m/s soit près de 30cm/s.
Voulant tourner à gauche, vous vous engagiez dans un sens de circulation coupant celui dans lequel roulait votre adversaire.
De plus, vous n'êtes pas en situation d'apporter la preuve que celui-ci est passé quand son feu était au rouge.
Difficile d'être optimiste en ce qui vous concerne.
Cordialement